



**Appel à Manifestation d'Intérêt
Concurrent
pour l'occupation
d'un emplacement
situé sur le Domaine Public de la
RATP**

**pour l'exercice d'une activité de :
« Vente de produits cosmétiques,
accessoires de beauté,
parfumerie »**

**Station MAIRIE
D'AUBERVILLIERS**

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), envisage d'attribuer une convention temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels pour l'occupation d'un emplacement défini ci-dessous situé dans la station MAIRIE D'AUBERVILLIERS en vue de l'exercice d'une activité de « **Vente de produits cosmétiques, accessoires de beauté, parfumerie** ».

TYPE DE PROCEDURE : procédure prévue par les dispositions des articles L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Article L.2122-1-4 du CGPPP : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti ci-dessous, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper l'emplacement pourra lui être délivré.

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION :

Emplacement fermé à usage commercial d'une superficie de 44 m² environ situé dans la salle d'échange de la station MAIRIE D'AUBERVILLIERS.

Cet emplacement est actuellement inexploité.

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT : « **Vente de produits cosmétiques, accessoires de beauté, parfumerie** » à l'exclusion de toute autre.

DUREE : CINQ (5) ans ferme à compter de la mise à disposition de l'emplacement.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 31 mai 2027.

MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute manifestation d'intérêt doit se faire via le site internet www.ratptravelretail.com en cliquant sur le bouton « Je suis intéressé(e) » puis en se connectant à l'espace candidat ou en créant un nouveau compte candidat.



Cette manifestation d'intérêt devra impérativement être reçue le 25 juin 2026 à 17h00 au plus tard, délai de rigueur. C'est la date et l'heure de réception de l'email par la société RATP TRAVEL RETAIL qui seront pris en compte.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa manifestation d'intérêt faite auprès de la société RATP TRAVEL RETAIL a bien été reçue par cette dernière. La société RATP TRAVEL RETAIL ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat ou d'un éventuel dysfonctionnement de l'espace candidat.

Toute manifestation effectuée après cette date et horaire et/ou transmise sur un autre support que celui déterminé ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter la manifestation d'intérêt d'un candidat si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêt recevrait au moins une réponse, la société RATP TRAVEL RETAIL aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté leur intérêt.

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE INTERNET : 4 juin 2026

Annexes :

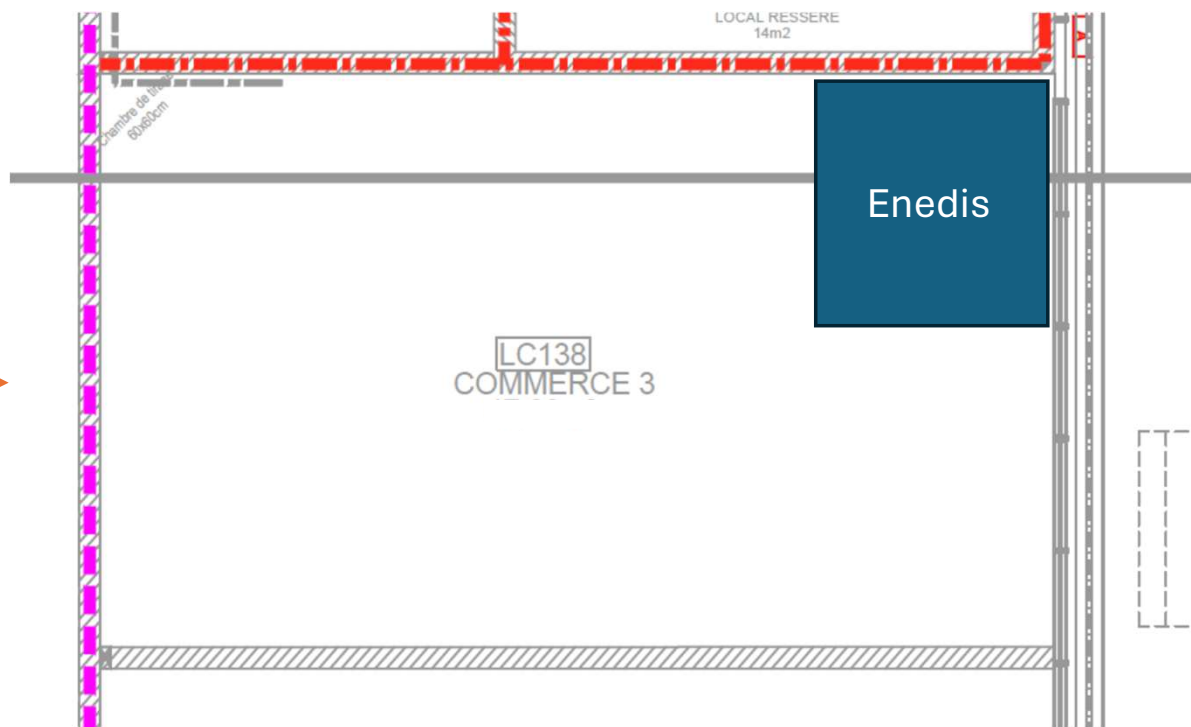
1-Plan de l'emplacement

2-Caractéristiques techniques de l'emplacement

ANNEXE N° 1

Plan de l'Emplacement

LC138 →



ANNEXE N° 2

Caractéristiques techniques de l'Emplacement

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

DE L'EMPLACEMENT

Station : MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Caractéristiques générales		Observations
LOCAL		
Emplacement	ESI : 12 31 002	LC138
COMMERCE A LA CHARTE RATP (design)	OUI	
Superficie (m ²) commerce	44 m ²	
Reserve attenante		
Alimentation Elec	OUI	Puissance : 36KVA
		PDL :
Source de l'électricité	OUI	ENEDIS - démarches Consuel et fournisseur d'électricité à charge preneur
Arrivée d'eau	OUI	
Compteur d'eau	OUI	
Reference compteur d'eau		
Evacuation d'eau	OUI	
Boucle d'Eau Chaude	NON	
Boucle d'Eau Glacée	NON	
Ventilation Air Neuf	NON	
Ventilation Extraction	NON	
Extraction Buée grasse	NON	
Téléphone	OUI	
Numéro téléphone	NON	
Présence de rideaux métalliques	OUI	
Nombre de rideaux	1	
Porte(s) automatiques(s)	NON	
Divers		
GARE		
Reserve déportée	NON	
Reserve attenante	NON	
Reserve déportée : référence LC	NON	
Reserve attenante : surface	NON	
Monte-Charge	NON	
Monte-Charge : localisation	NON	
Local poubelles	OUI	
Local poubelles : localisation	LC130	Local commun Ratp/ commerce, Enlèvement, collecte et traitement des déchets à charge du preneur
Local poubelles : presence bac bio-dechets	NON	
Local poubelles : presse à carton	NON	
Sanitaires déportés	OUI	

Sanitaires déportés : localisation	LC132 & 133	
Sanitaires déportés : ref. clé	RTR	
Locaux sociaux	NON	
Locaux sociaux : localisation	NON	
Locaux sociaux : ref. clé	NON	
Type de gare	GA	Souterraine de 2eme catégorie
Enfouissement	-7,20m	Détection de fuite gaz frigorigène inflammable à installer par le preneur
Divers		
SECURITE		
Détection Incendie	OUI	
Désenfumage spécifique local (si >100m ²)	NON	
RIA	NON	
Extinction automatique	OUI	
Clapets Coupe-feu	NON	
Divers		
Porte d'accès	NON	

Le candidat retenu prend les lieux dans l'état ou ils se trouvent le jour de la réalisation de l'état des lieux d'entrée.